

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES
Jeudi 25 Juillet 2019**

Présents : Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Simon BAVARD, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Monique CHARLES, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jocelyne FERT, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Denis PUECH, Alain SERVAT, Christine TEQUI, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Excusés : Christiane BONTE, Marie-Christine SOULA, Gérald ROVIRA.

Procurations : Magalie BERNERE à Jocelyne FERT, Patricia DANDURAND à Denis PUECH, Geneviève OSMOND à Ginette BUSCA, Patrick TIMBART à Patrick LAFFONT.

Absents : Alain BARI, Alain CAU,

Secrétaire de séance : Christine TEQUI

Ordre du jour

• **Dossier soumis à délibération du bureau**

Education

- 1- Tarifs séjours 2019
- 2- Avenant convention LAEP

Economie

- 3- Actualisation du plan de financement projet diversification parc ludique de Guzet

Habitat

- 4- Sociétariat SCIC « Un toit pour tous »

Sport

- 5- CAC : tarif rentrée de septembre

Finances

- 6- Subvention 2019 – Agence Ariège Attractivité
- 7- Frais signalétique Maison du Valier

Service des Eaux

- 8- Renouvellement des conventions de coopération
- 9- Procès Verbal de transfert de l'emprunt relatif à la compétence eau potable sur la commune de Le Port
- 10- Procès Verbal de mise à disposition de biens dans le cadre des compétences eau potable et assainissement

Administration

- 11- Demande de lots par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Girons et de l'Agence de Développement Touristique

Culture Patrimoine

- 12- Modification du Règlement Intérieur sur le réseau de lecture
- 13- Modification de la convention d'attribution des subventions

• **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire**

Service des Eaux

- 14- Transferts des excédents des budgets eau et assainissement clôturés par les communes (rapport n° 14)

Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 18H

M. le Président demande l'autorisation, aux Membres du Bureau, de rajouter trois rapports urgents à l'ordre du jour de la séance :

- Aide à l'immobilier d'entreprise – bar restaurant à l'aérodrome d'Antichan Lorp Sentaraille
- Convention de prestation de service pour le fonctionnement de l'ALSH de Saint-Girons pour l'été
- Convention de mise à disposition de biens immobiliers – ALSH de Saint-Girons école des Jacobins du 19/08/2019 au 28/08/2019.

- **Les Membres du Bureau acceptent à l'unanimité d'étudier les trois projets de délibérations proposés.**

ECONOMIE

1- Aide à l'immobilier d'entreprise – bar restaurant « Chez O'Drey » à l'aérodrome d'Antichan à Lorp-Sentaraille

M. le Président présente le rapport.

Il rappelle que la CCCP est chef de file sur la compétence aide à l'immobilier d'entreprise, le conseil départemental peut venir en soutien total ou partiel par délégation via une convention. La commission « Développement économique » des 17 et 23 juin 2019 propose au Bureau la possibilité de faire intervenir le Département à parité avec la CCCP.

Le montant de l'investissement s'élève à 57 006,74 € HT, la subvention sollicitée est de 17 102 € (30%). Après examen du dossier, la décoration (1 857,87 € HT) étant inéligible, le montant de l'assiette éligible s'élève à 55 148,87 € HT. Le plan de financement proposé est donc le suivant :

Assiette éligible : 55 148,87 € HT
Taux d'intervention : 30% (20% TPE + 10% bonus zonage AFR)
Montant maximal de subvention : 16 544,66 €

La subvention est répartie comme suit à parité entre :

- la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées : 8 272,33 €
- le Conseil Départemental de l'Ariège : 8 272,33 €

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 100 000 € dédiée aux aides à l'immobilier d'entreprise est inscrite au Budget 2019. Une convention entre la CCCP et l'entreprise déterminera les conditions d'attribution de ladite subvention.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur l'octroi de cette aide à l'immobilier demandé par le bar restaurant « Chez O'Drey » s'il n'y a plus de question.

- **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

2- Actualisation du plan de financement projet diversification parc ludique de Guzet

M. le Président présente le rapport.

Il mentionne que la CCCP souhaite poursuivre, conforter et pérenniser la diversification des activités sur la station d'altitude de Guzet en complétant l'offre actuelle par de nouveaux produits touristiques : « DévalKarts » et structures ludiques.

Dans un premier temps le dossier de demande de subvention a été déposé au Contrat Territorial Occitanie-Couserans 2018-2021 en avril 2019. Faute de critères spécifiques clairs des financeurs pour ce type de projet (matériel roulant, structures mobiles), d'un commun accord et dans l'attente de l'instruction par les services, le dossier de demande de subvention faisait apparaître un taux d'aides publiques, tous financeurs confondus, de 50% d'un montant prévisionnel d'investissement de 65 359 € HT.

In fine, dans le cadre de la procédure habituelle d'instruction et suite au comité des financeurs du Contrat Territorial Occitanie-Couserans du 19 juin 2019, les partenaires financeurs proposent le plan de financement suivant avec un taux d'aide publiques de 80 % :

Diversification du parc d'activités ludiques à Guzet, phase 2 :

Montant prévisionnel : 65 359 € HT
Etat DETR (46%) : 30 065 €
Région (14%) : 9 122 €
Département (20%) : 13 072 €

Total aides publiques (80%) : 52 259 € HT
Autofinancement (20%) : 13 100 € HT

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer sur ce plan de financement relatif au projet de diversification parc ludique de Guzet s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

HABITAT

Sociétariat SCIC « Un toit pour tous »

Mme Ginette Busca, rapporteur de la commission, présente le dossier.

Elle rappelle que « Un toit pour tous » œuvre dans les activités de prospection foncière, lotisseur et de promoteur social en accession à la propriété.

La commission Habitat propose aux membres du Bureau d'intégrer le collège des collectivités locales et d'adhérer au capital de la coopérative et de la future SCIC « Un toit pour tous » et de souscrire pour l'acquisition de 10 parts sociales au prix nominal de 16 €

La commission Habitat et le Bureau proposent qu'au prochain conseil communautaire la candidature de Mme Geneviève Osmond soit proposée comme déléguée de la CCCP au sein du conseil d'administration de la SCIC « Un toit pour tous ».

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur l'adhésion à « Un toit pour tous » s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

EDUCATION

Tarifs séjours ALSH 2019

Mme Monique Charles présente ce rapport qui encadre les séjours de vacances d'une durée de 3 à 5 jours par secteurs et leurs tarifs. Ils tiennent compte des revenus et du quotient familial conformément au règlement de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Secteur d'animation	Nom du séjour	Dates du Séjour	Quotient familial CAF				MSA	JPA	Réduction pour une même famille avec 3 enfants
			De 0 à 435€	De 435,01€ à 530€	De 530,01€ à 670€	De 670€ et non allocataires			
							28€ par jour à partir de 4 j de séjour	5€ par jour à partir de 4 j de séjour	50% du solde du séjour
Coût du séjour									
Bas Couserans	Océan	9 au 12 Juillet	2€	6€	26€	70€			
	Océan	16 au 19 Juillet	2€	6€	26€	70€			
	Mer à Port Leucate	22 au 26 Juillet	75€	80€	105€	160€			
St Gironnais	Multisport	9 au 12 Juillet	82€	83€	84€	85€			
	Séjour Nautique à Montbel	22 au 26 Juillet	85€	80€	55€	128€			
	Séjour Nature à Eup	20 au 23 Août	68€	64€	44€	95€			
Castillonnais	Séjour Mer à Agde	8 au 12 Juillet	155€	160€	185€	240€	100€	215€	170€
	Séjour à Audinac	17 au 19 Juillet	59€	62€	77€	110€	26€	95€	55€
	Séjour à Audinac	22 au 25 Juillet	82€	86€	106€	150€	38€	130€	75€
	Séjour Montagne	29 Juillet au 1 ^{er} Août	82€	86€	106€	150€	38€	130€	75€
	Séjour Montagne et Cheval	30 au 31 Juillet	26€	28€	38€	60€	60€	50€	30€

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur les tarifs des séjours s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote : Pour : 27**

Contre : 0

Abstention : 0

Avenant convention CCCP/Instant de Vie LAEP Oust-Massat

Mme Nadine Neny présente le rapport.

Elle explique qu'en raison d'un congé maternité et parental de la salariée de l'association Instants de vie, entraînant une baisse des charges de personnel, la subvention de la CCCP est revue à la baisse.

La demande de subvention de l'association pour l'année 2019 serait de 11 260.28 € au lieu de 15 172€.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur l'avenant présenté s'il n'y a pas de question.

➤ **Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0**

Convention de mise à disposition de biens immobiliers – ALSH de Saint-Girons à l'école des Jacobins du 19 au 28 août 2019

Mme Nadine Neny, Vice-Présidente, présente le rapport.

Mme la vice-présidente rappelle que, conformément à la délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2018 relative à la prise de compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse », de nombreux services jusqu'alors gérés par les communes ont été transférés à la communauté de communes le 1er janvier 2019.

Pour la période estivale du lundi 19 août 2019 au mercredi 28 août 2019, afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement à l'école des Jacobins de Saint Girons, a été conclu entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Girons une convention de mise à disposition de biens immobiliers.

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer sur la convention proposée s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Convention de prestation de service entre la CCCP et St-Girons pour le fonctionnement de l'ALSH de St-Girons été 2019

Mme Nadine Neny, Vice-Présidente, présente le rapport.

Elle indique que pour la période estivale du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019, afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Girons, une convention de prestation de service peut être conclue entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Girons.

Cette convention de prestation de service fixe le contenu et le montant des prestations :

- La préparation des repas et des goûters pour les enfants et les animateurs dans le cadre de l'ALSH durant la période estivale,
- Le coût du repas par enfant fixé à 8.90€ l'unité,
- Le coût horaire par agent dévolu à l'entretien des locaux fixé à 25€.

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer sur la convention s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

SPORT

CAC : tarif rentrée de septembre nouvelle activité aquatraining

M. Gérard Cambus, Vice-Président, présente le rapport. Il mentionne qu'il convient de délibérer sur le tarif d'une nouvelle activité, l'Aquatraining ;

- 100€ les 10 séances
- Achat d'un Aquapass à 11€50 comprenant une entrée piscine, une entrée balnéo + une activité
- 70 € le trimestre

Enfin, un paiement de 5€ sera demandé en supplément pour l'achat d'une carte d'activités de 10 séances.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur les tarifs s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

1-Subvention 2019 – Agence Ariège Attractivité

M. le Président présente le rapport.

Il rappelle que l'Agence Ariège Attractivité créée en décembre 2017 se donne pour objectifs de :

- Développer la notoriété et l'attractivité du département et de ses territoires,
- Prospector de nouveaux porteurs de projets industriels, artisanaux et touristiques,
- Mettre en place un observatoire économique et touristique avec ses partenaires,
- Animer le réseau départemental de partenaires économiques et touristiques,
- Travailler collectivement sur des projets territoriaux innovant.

A ce titre, l'Agence Ariège Attractivité appuie techniquement et financièrement la communauté de communes Couserans-Pyrénées dans le cadre de l'étude logistique engagée en mai 2019.

Une convention de partenariat de trois ans fixant les objectifs et missions de l'association a été signée le 20 juin 2018 entre AAA et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées. Le Président rappelle que la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est membre de droit de l'association AAA au même titre que les sept autres EPCI. Département de l'Ariège et Région Occitanie sont également membres de droit.

Le budget 2019 de l'association s'élève à 581 000 €. Les cotisations des 8 EPCI du département s'élèvent à 308 000 €. Le montant de la cotisation annuelle 2019 de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est fixée à 60 000 € (2€ par habitant).

Il propose de participer au financement de l'Agence Ariège Attractivité en versant la cotisation annuelle 2019 de 60 000 €

M. le Président indique que AAA viendra à la rentrée présenter le bilan d'activité du Couserans.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur le versement de cette subvention à 3A s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

2-Remboursement frais signalétique Maison du Valier

Michel Icart, Vice-Président présente le rapport. Il précise qu'avec la fusion des huit anciennes communautés de communes et des 4 syndicats au 1^{er} janvier 2017 et la reprise de tous les projets initiés sur les territoires, le projet de la Signalétique d'Information Locale a été retardé. Aussi afin d'être visible pour la saison touristique 2017, la société La Maison du Valier, située au lieu-dit AYER 09800 Bordes-sur-Lez, a avancé le financement de la mise en place de panneaux signalétiques, qui aurait dû être portée par la Communauté de Communes. Elle a procédé au paiement de la facture d'un montant de 2 078.28€ ttc.

La Maison du Valier avait signé, en date du 3 septembre 2017, un contrat d'engagement moral et financier pour l'installation de lames à 65€ ttc par lame installée, dans le cadre de la Signalétique d'Information Locale.

Il propose d'accepter le remboursement, à la Société La Maison du Valier, des frais engagés à hauteur de 2 078.28€ ttc dans le cadre de la Signalétique d'Information Locale et de procéder à l'émission du titre de recettes conformément au contrat d'engagement signé par le prestataire privé pour l'installation de lames à 65€ ttc l'une.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur le remboursement des frais à la Maison du Valier s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

SERVICE DES EAUX

1-Renouvellement des conventions de coopération pour la gestion eau et assainissement et des conventions de mise à disposition de personnel

M. Jean Boussion, Vice-Président, présente le rapport.

Il rappelle que lors du transfert de compétence eau potable et assainissement au 1^{er} Janvier 2018, la communauté de communes a proposé aux communes qui géraient auparavant leur service en régie communale, de construire une convention de coopération, permettant à la commune de conserver ses emplois localement, de continuer à intervenir dans le domaine de l'eau et de permettre d'optimiser les coûts en limitant les déplacements aux interventions nécessitant des moyens lourds.

Toutes les interventions réalisées par les communes, dans le cadre de ces conventions, sont prises en charge par les budgets de l'eau potable ou de l'assainissement du service des eaux du Couserans de la communauté de communes Couserans-Pyrénées. Le personnel reste communal et le système de remboursement des heures effectuées pour l'eau potable ou l'assainissement est basé sur des conventions de mise à disposition de personnel sur une partie de leur temps.

Dans cette convention, il est indiqué que la convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2018 et qu'elle est expressément renouvelable.

Les communes de Massat, Montagagne, Montels, Erp et Engomer ont signé cette convention en 2018.

La commune et la communauté de communes peuvent décider conjointement de renouveler cette convention pour une durée de 1 an, les autres termes de la convention restant inchangés.

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer sur le renouvellement des conventions s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

2-Procès-Verbal de transfert de l'emprunt relatif à la compétence eau potable sur la commune de Le Port

M. Jean Boussion présente le rapport.

Il indique que la commune de Le Port avait contracté un emprunt relatif à des réseaux d'eau potable en 2007 auprès de la Caisse d'Épargne. Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2018 était de 47 746.58€.

La commune de Le Port ne s'était pas mise en conformité administrativement aussi la trésorerie ne voulait pas payer l'emprunt.

Ce prêt a été transféré à la communauté de communes, service des Eaux du Couserans qui dispose d'un budget annexe relatif à l'eau potable.

Ce transfert doit faire l'objet d'un Procès-Verbal établi sur la base du tableau d'amortissement et doit être co-signé de la Mairie et de la Communauté de communes.

M. Jean Boussion rappelle l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2018 qui octroie la compétence eau et assainissement à la CCCP qui à ce jour ne peut être exercée sur les communes de Le Port et Antras qui contestent la loi.

M. Jean Boussion note que suite à la prise de compétence eau et assainissement au 01/01/2018 par la CCCP après l'avis des communes membres recueilli à une très large majorité qualifiée, dans un courrier en date du 15 mars 2019, la Préfecture rappelle aux communes de Le Port et Antras, les deux communes ayant refusé de signer la convention et s'opposant au transfert de compétence, que les communes ne sont plus compétentes en la matière ; toutefois, elle mentionne que le conseil communautaire a proposé aux 11 communes titulaires d'une régie de continuer à exercer la gestion des services sous condition de la signature d'une convention constituant une dérogation de principe s'analysant comme une prestation de service. La Préfecture a notifié aux deux communes qu'en l'état

actuel de la réglementation en matière d'intercommunalité, le principe de dérogation au transfert de compétence n'est pas prévu ; toutefois, elle les informe que la convention de gestion permet de faire valoir des particularités géographiques et de maintenir pour les usagers de la commune le service de proximité.

M. le Président propose que le Bureau lui donne mandat pour signer le PV de transfert de prêt relatif à la commune de Le Port sur le budget eau potable de la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

M. le Président invite les Membres du Bureau à délibérer s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

3- Procès-Verbal de mise à disposition de biens dans le cadre des compétences eau potable et assainissement

Jean BouSSION présente le rapport.

Il indique que pour pouvoir exercer les compétences eau potable et assainissement, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées doit pouvoir disposer des biens liés à ces compétences.

Cette mise à disposition, qui est automatique et de plein droit, est tracée par des Procès-Verbaux de mise à disposition des biens cosignés du Maire et du Président de la Communauté de communes. Les biens restent propriété de la commune qui les met à disposition de la Communauté de communes pour l'exercice des compétences.

La communauté de communes dispose alors de tous les droits sur le bien, hormis celui de l'aliéner.

Les PV de mise à disposition des biens sont établis sur la base de l'état des biens associé à l'exercice 2017.

Les communes suivantes ont validé le PV de mise à disposition des biens : Aucazein, Engomer, Erp, Massat, Montagagne, Le Port et Sentein.

M. Jean BouSSION mentionne que le processus sera présenté pour d'autres communes.

M. le Président propose que le Bureau lui donne mandat pour signer les PV de mise à disposition des biens des communes d'Aucazein, Engomer, Erp, Massat, Montagagne, Le Port, Sentein.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION

Demande de lots par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Girons et l'Agence de Développement Touristique

M. le Président informe les Membres du Bureau des demandes de lots émanant de :

- l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Girons dans le cadre de leur tombola

- l'agence de développement Touristique Ariège Pyrénées dans le cadre d'un jeu concours. L'ADT a mis un encart concernant l'activité mountain Kart sur le flyer « Natural Games ».

M. le Président propose de faire un don à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Girons et à l'ADT de lots sous forme de 2 descentes en luge à Guzet, période été/hiver, 2 descentes en kart, de 2 entrées au centre aquatique du Couserans en formule tout inclus et de 2 demi-journées au Bike Park VTT de descente à Guzet.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur ces attributions de lots s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

CULTURE PATRIMOINE

Modification du Règlement Intérieur sur le réseau de lecture

Denis Puech, Vice-Président, présente le rapport.

Il rappelle que le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est doté d'un règlement intérieur qui a été validé lors du bureau communautaire du 18 mai 2017.

Ce règlement prévoit, entre autres, le nombre de documents pouvant être prêtés aux usagers :

« Art. 9: Les lecteurs peuvent emprunter 20 documents, dans la limite de 2 DVD par bibliothèque, pour une durée de 4 semaines. »

Il est proposé de modifier le règlement intérieur afin de passer de 2 à 3 DVD prêté par usager.

Objectifs :

- Ne pas pénaliser les lecteurs de Saint-Girons qui pouvaient en emprunter 3 avant de rejoindre le réseau.
- Cette augmentation sera de nature à satisfaire les goûts des lecteurs de tout le réseau. Le volume des collections le permet.

L'article 9 du règlement intérieur du réseau de lecture publique serait modifié comme suit :

« Les lecteurs peuvent emprunter 20 documents, dans la limite de 3 DVD par bibliothèque, pour une durée de 4 semaines. »

Monsieur le Président propose d'approuver la modification de l'article 9 du règlement intérieur du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées tel que proposé ci-dessus.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur cette modification du RI s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Modification de la convention d'attribution des subventions

Denis Puech, Vice-Président, présente le rapport.

Il rappelle que le Pôle Culture Patrimoine gère le premier traitement de l'ensemble des demandes de subvention faites à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées. Après une première instruction, les dossiers de demande sont réorientés vers les services compétents pour finaliser leur instruction.

Les subventions attribuées supérieures à 1000 € font l'objet d'une convention entre l'association bénéficiaire et la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. La Direction concernée en assure la rédaction.

A la demande de différentes directions de la Communauté de Communes, il est proposé de relever ce seuil induisant la mise en place d'une convention.

Il est proposé d'établir une convention pour les subventions supérieures à 2 000 €.

M. le Président invite les Membres Bureau à délibérer sur cette demande de modification s'il n'y a pas de question.

Vote : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

- **DOSSIERS SOUMIS À L'AVIS DU BUREAU OU PRÉPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SERVICE DES EAUX

Transferts des excédents des budgets eau et assainissement clôturés par les communes

Jean Bousson, Vice-Président, présente le rapport.

Il explique que corrélativement au transfert des compétences eau et assainissement, les communes ont clôturé leurs budgets annexes correspondants.

Par délibérations convergentes, les communes et la communauté peuvent transférer, par respect du principe « l'eau paie l'eau », les excédents de ces budgets vers les budgets eau et assainissement de la communauté de communes qui disposent de l'autonomie financière. En retour, la communauté de communes s'engage à investir ces sommes sur les communes correspondantes, sur les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Les communes d'Aucazein, Erp, Massat et Montagagne ont délibéré favorablement pour cette solution.

M. le Président demande aux Membres du Bureau de rendre un avis sur les transferts d'excédents des BA eau et assainissement s'il n'y a plus de question.

- **le Bureau Communautaire donne un avis favorable ; le projet de délibération sera présenté lors du prochain Conseil communautaire.**
Avis : Pour 26 Contre 1 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

M. Jean-Jacques Méric, Vice-Président, informe que la commission propose d'adresser aux 94 communes un courrier rappelant les actions du CISPD :

- Lettre d'information sur le CISPD explicative
- Schéma d'organisation et des actions
- Information sur les hébergements d'urgence avec numéros utiles.

M. Jean-Jacques Méric rappelle au Bureau les possibilités d'accueils d'urgence dédiés aux victimes de violences intrafamiliales.

Le Couserans jusqu'alors dépourvu de structures adaptées pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales est doté depuis novembre 2018 d'un hébergement d'urgence dédié, pour la mise à l'abri de ces personnes, et depuis début 2019 d'un autre hébergement qui vient en appui du premier pour permettre une suite à la reprise d'une vie dite normale.

Dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales et à leurs enfants, ce premier logement est, comme l'explique Jean-Jacques Méric, délégué à la prévention-sécurité, *il est une réponse attendue aux besoins du territoire, pour la protection des victimes et de leurs enfants. Le CISPD avec l'ensemble du réseau des professionnels du territoire (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations de l'Ariège, le Centre Hospitalier Ariège Couserans, les services sociaux du département, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Education Nationale, la gendarmerie, les travailleurs sociaux des associations ADES EUROPE, SOLIHA, VFA, ASJOA) a permis cette dotation de la part de l'Etat.*

C'est un accueil d'urgence qui permettra à la fois :

- Une mise à l'abri des victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Cet accueil d'urgence permettra de garantir la protection des personnes, l'écoute des victimes et une évaluation approfondie de leur situation.
- Un accompagnement des femmes et de leurs enfants dans les démarches nécessaires à l'élaboration d'un nouveau projet de vie.

Les familles seront accueillies temporairement pour une durée pouvant atteindre six mois. Au-delà de la mise à l'abri, le réseau des professionnels du Couserans propose une démarche globale et pluridisciplinaire visant à réinsérer socialement ces victimes en grande difficulté psychologique, sociale et financière.

L'admission à l'hébergement d'urgence se fait par appel au 115, sur orientation de la gendarmerie, des différents services sociaux présents en Couserans.

Pour le second logement, c'est par le biais d'une commission du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation avec attribution d'une Allocation de Logement Temporaire, pour amener les personnes vers l'autonomie.

Le CHAC propose de mettre à disposition un troisième logement pour une mise à l'abri des victimes de violences reçues blessées, notamment le weekend et les jours fériés.

La commission demande l'autorisation d'envoyer les services techniques avec une personne de l'hôpital, afin de chiffrer le montant du rafraîchissement de cet appartement.

- a. Option 1, la CCCP réalise les travaux en régie,
- b. Option 2, la CCCP finance les travaux effectués par une (ou plusieurs) entreprises,
- c. Option 3, la CCCP participe à hauteur avec le CHAC pour les travaux,
- d. Option 4, la CCCP ne fait rien si c'est trop cher.

Jean-Jacques Méric mentionne que le CISPD a été saisi par la DDCSPP d'une demande faite aux territoires de l'Ariège de mettre en place des **contrats locaux de lutte contre les violences sexuelles et sexistes** afin de permettre un meilleur repérage des victimes par un travail en réseau des professionnels de la santé, du social, de la justice, de l'éducation, des forces de l'ordre et du tissu associatif.

(la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes vise à améliorer la prévention des violences et l'accompagnement des victimes, et à renforcer les sanctions pour les agresseurs).

Le CISPD coordonnant ce réseau de professionnels en Couserans, la DDCSPP demande l'accord à la communauté de communes Couserans Pyrénées d'être pilote pour réaliser ce contrat, avec une signature avec Mme la Préfète en automne (vraisemblablement autour du 25 novembre – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes). Un seul contrat similaire a été signé dans le Nord.

- **M. le Président mentionne que ces demandes seront soumises à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.**
- **Courrier à l'attention des communes pour présentation missions du CISPD**

Gens du Voyage

Le Bureau est informé de divers faits relatifs aux gens du voyage ; la situation reste difficile.

Périmètre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR PA)

Mme Jocelyne Fert, Vice-Présidente, élue au Bureau du PNR PA, informe que le PNR peut fonctionner sous sa charte actuelle jusqu'en 2024 ; « la carte verte » doit être mise en oeuvre pour qu'il puisse continuer son action.

La question posée est la décision de la validation du projet d'extension du Parc.

Maison de Service Au Public (MSAP)

M. le Président indique que le M. le Sous-Préfet, lors d'une rencontre, l'a informé qu'il avait été missionné pour porter un suivi particulier aux MSAP. Une réunion a eu lieu en préfecture le 22 juillet.

Mme Nathalie Auriac, Vice-Présidente, présente le projet.

La création d'un réseau de MAISON FRANCE SERVICE est en cours d'élaboration avec pour objectifs :

- Accessibilité des Services Publics au travers d'accueils polyvalents (Guichet Unique)
- Simplification des démarches administratives
- Qualité de service avec un plan de formation spécifique d'agents polyvalents

Moyens :

- Refonte du réseau des MSAP qui seront labellisées seulement si elles répondent aux nouvelles exigences de qualité et de bouquet de services
- Implantations de nouvelles structures (ambition 1/ canton)

Les Préfets ont mission de :

- Lister les MSAP labellisables rapidement (1/01/2020)
- Cibler les projets de nouvelles implantations
- Elaborer un plan de montée en gamme des MSAP existantes

Conditions de labellisation

- Au moins 2 agents présents (pas forcément 2 ETP)

- Charte d'engagement sur un socle minimal : horaires d'ouverture, formation des agents, équipement des espaces et traçabilité des activités) 9 opérateurs (CPAF, CAF, MSA, LA POSTE, POLE EMPLOI, CARSAT, MINISTERE JUSTICE, FINANCES ,INTERIEUR)

Accompagnement financier : 30000 euros par MSAP (financés par FNADT programme 112 + opérateurs) pour 2019 et les années suivantes.

Pour les MSAP n'ayant pas été labellisées il n'y aura plus aucun financement passé le 31/12/2021

La MSAP de Saint-Girons, ciblée dans les 4 MSAP de l'Ariège labellisables au 1/1/2020 (avec Mirepoix, Tarascon et Ax les Thermes) à condition de répondre aux nouvelles exigences.

Si la CCCP s'engage dans la démarche, ce qui est le souhait du Sous-Préfet, 2 critères sont à travailler :

- La signature de conventions avec les opérateurs non présents à ce jour dans la structure
 - Un deuxième agent à former (des formations CNFPT+ opérateurs sont prévues)
- et
- Une grille d'évaluation à transmettre à la Préfecture d'ici la fin de semaine.

La Préfecture évaluera définitivement à partir de ce document la capacité de la MSAP à être labellisée et la candidature sera transmise aux services de l'Etat le 15 septembre pour une labellisation au 01/01/2020.

Il est souhaité une MSAP par canton. Il est prévu que le projet soit porté par les mairies, les communautés de communes, La Poste qui est très impliquée dans la démarche ;

M le Président demande au Bureau l'autorisation de candidater pour obtenir la labellisation de la MSAP de Saint-Girons.

Vote : Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

Mine de Salau

Une interrogation est formulée sur le dossier «Mine de Salau», le projet serait ajourné pour 2 ans, le licenciement des surveillants ayant été évoqué.

Le Bureau est informé que l'Etat a fait appel, mais qu'il fait appel aussi du caractère suspensif de la décision du tribunal ; il faut attendre de savoir si le caractère suspensif est levé sinon un appel peut effectivement durer 2 ans. En ce qui concerne le personnel, il a été décidé une mise en chômage partiel pour 6 mois, une réponse du caractère suspensif est espérée dans ce délai.

Culture

Le Bureau est interpellé par rapport au problème de la lutte contre les acariens à la médiathèque de St-Girons couverte de moquette du sol aux murs. L'entretien des locaux doit être étudié.

Le Bureau est interpellé au sujet de panneaux d'information pour le local mis à disposition du service jeunesse de St-Girons et d'Art'Cade du fait d'un passage menant au bâtiment, privé. Un autre accès existait par les locaux de la CAF, rue Joseph Sentenac

Il demande à ce que l'accès par cette entrée puisse être étudié, sachant que la mise en place d'une palissade devra être prévue.

M. le Président précise qu'une autorisation sera demandée auprès de la CAF, propriétaire des lieux.

Expérimentation navette urbaine été 2019

Le Bureau est saisi d'une réflexion sur l'expérimentation d'une navette urbaine desservant l'agglomération de Saint-Girons durant 5 samedis de l'été du 20 juillet au 17 août.

Les réflexions actuelles autour de cette navette, réflexions qui seront enrichies par l'expérimentation et l'étude, sont amenées par le problème du stationnement aux abords du marché de Saint-Girons (stationnement anarchique autour de l'Eglise Saint-Valier notamment) et les difficultés de circulation et d'accès au marché pour les services de secours.

La séance est levée à 21H

